

## ÉPREUVE B

### VALIDITÉ DES BREVETS CANADIENS DÉLIVRÉS

21 AVRIL 2009

9 h 00 à 13 h 00

Le présent examen a une durée de quatre (4) heures.

Cet examen est en deux parties :

La PARTIE A comprenant les **questions 1 à 5** (total de 75 points) et

La PARTIE B comprenant les **questions 6 à 15** (total de 25 points).

Les candidats sont invités à organiser leur temps en tenant compte de ces indications.

Pour la (PARTIE A), vous serez notés sur les aspects suivants :

Le traitement adéquat des sujets clés

Le traitement adéquat de tous les autres sujets

La clarté des réponses/développements

L'organisation et la présentation appropriée des arguments

La justesse des références faites à la Loi ou à la jurisprudence

Pour la (PARTIE B), vous serez notés sur l'exactitude et la clarté des réponses et sur la justesse des références faites à la Loi ou à la jurisprudence lorsqu'il convient de le faire.

### **PARTIE A**

Les documents suivants sont fournis :

1. Brevet canadien 2, xxx,xxx (McCarthy).

2. Trois (3) documents :

D1 : Brevet des États-Unis n° 2,793,373 (Ewing);

D2 : Brevet des États-Unis n° 4,143,432 (Deken);

D3 : Carte postale au nom de McCarthy & Sons.

## **INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS**

Préparez une réponse appropriée à chacune des questions. Ne faites pas de commentaire supplémentaire sans rapport direct avec la question. Par exemple, si la question vous demande de vous prononcer sur le caractère de nouveauté, ne faites aucune mention d'autres critères comme l'utilité, l'évidence, etc. Veuillez noter que pour bien répondre à chaque question, il faut indiquer les articles de Loi pertinents, ainsi que l'analyse et l'argumentation appropriées. Vous pouvez faire référence à la jurisprudence pour étayer un raisonnement analytique, une argumentation ou un point de vue.

### *Contexte*

La compagnie **McCarthy & Sons Company Limited** est une compagnie privée canadienne de manufacture et de distribution de produits industriels et résidentiels. Fondée au cours des années 1960, la compagnie a été exploitée surtout en tant qu'entreprise familiale sous la direction de son fondateur et président, James McCarthy, Sr., jusqu'à sa mort en 2005.

Thomas et Shawn McCarthy (les fils de James McCarthy, Sr.) se sont joints à la compagnie à titre de vice-présidents peu de temps après avoir reçu un diplôme en ingénierie en 2002. Bien que Thomas et Shawn remplissent surtout des fonctions dans les ventes et la commercialisation, les deux hommes se montrent très intéressés dans la mise au point de nouveaux produits. Des discussions animées à propos de la valeur commerciale potentielle (ou plus souvent, l'absence de valeur) de leurs idées à propos de nouveaux produits ont lieu fréquemment à la table à dîner de la famille McCarthy.

Au début de 2005, Thomas et Shawn discutent d'un certain nombre d'idées de conception concernant une bonde-filtre *d'évier souple*, et entreprennent de faire fabriquer et mettre à l'essai un prototype basé sur l'un de leurs modèles aux installations de fabrication de la compagnie. Satisfaits des résultats, Thomas et Shawn font alors des plans pour présenter et démontrer leur nouveau produit à *l'exposition commerciale nationale 2005 pour les cuisines et les salles de bain*, au mois d'octobre, afin de mieux juger de la possibilité de la demande. Des cartes postales sont imprimées (copie jointe) et postées à divers fournisseurs et acheteurs potentiels

au cours de l'été qui précède l'exposition, afin de publiciser la participation prévue de la compagnie à l'exposition et pour générer un intérêt envers le produit.

Puis, le 21 septembre 2005, James McCarthy, Sr. subit une crise cardiaque foudroyante et meurt à l'hôpital. Cet événement inattendu a des effets importants sur la famille et sur l'entreprise. De nombreux projets sont suspendus, et la participation prévue de la compagnie à l'exposition d'octobre est annulée. Thomas et Shawn tentent de diriger les opérations de la compagnie en l'absence de leur père, mais la transition ne se fait pas sans heurts. Ils se disputent constamment et il devient de plus en plus difficile d'obtenir un consensus sur des sujets apparemment mineurs. Leurs disputes deviennent parfois si animées qu'elles se terminent en bagarre. En fin de compte, au début de 2006, Shawn démissionne de la compagnie et vend ses intérêts dans la compagnie à Thomas. La relation entre les deux frères continue de se détériorer.

À l'automne de 2007, McCarthy & Sons commence à commercialiser au Canada sa version d'une bonde-filtre souple. Le nouveau projet semble être un succès commercial instantané, au grand chagrin de Shawn, qui travaille alors dans le groupe de développement de produits de K & L Industrial Products Limited. Shawn, reconnaissant la bonde-filtre d'évier souple de McCarthy & Sons comme étant celle qui devait être démontrée lors de l'exposition commerciale de 2005 et ne voulant pas se voir damer le pion par son frère, recommande à la direction de K & L que la compagnie produise un produit concurrent à bas prix afin de profiter de la demande croissante. Sous la direction de Shawn, K & L réussit à produire sa propre version de la bonde-filtre à évier souple et à la commercialiser en moins de trois mois. La version de K & L de la bonde-filtre ressemble à la version fabriquée par McCarthy & Sons et concurrence directement cette dernière.

La direction de K & L a reçu récemment une lettre d'un avocat représentant McCarthy & Sons. La lettre fait référence au brevet canadien n° 2, xxx,xxx (McCarthy). En voyant cette lettre, Shawn est abasourdi. Bien qu'il admette qu'il est en général ignorant au sujet des brevets, il ne se souvient certainement pas qu'une demande de brevet ait jamais été faite à propos de la bonde-filtre à évier souple.

On vous demande d'évaluer la validité du brevet McCarthy. Une recherche sur les antériorités révèle deux documents potentiellement importants : le brevet des États-Unis n° 2,793,373 (Ewing) qui semble avoir été pris en considération par l'examineur canadien, et le brevet des États-Unis n° 4,143,432 (Deken) qui ne semble pas avoir été pris en considération par ce même examinateur.

## QUESTION 1

[5 points] En vertu de la *Loi sur les brevets*, de quels mécanismes dispose-t-on pour permettre à la compagnie K & L de contester la validité des revendications du brevet de McCarthy à la lumière du document Deken? Y a-t-il des raisons pour lesquelles vous pourriez recommander à K & L de ne pas faire suite à AUCUNE des options que vous avez mentionnées? Élaborez brièvement.

## QUESTION 2

- a) [4 points] Dans les causes opposant *Free World Trust* contre *Électro Santé Inc.* et *Whirlpool Corp.* contre *Camco. Inc.*, la Cour suprême du Canada a énoncé un nombre de principes concernant l'interprétation des revendications. En particulier, elle a statué que l'interprétation d'une revendication selon l'approche téléologique démontre que certains éléments d'une invention revendiquée sont essentiels alors que d'autres ne le sont pas. Une telle allocation doit se fonder sur un certain nombre de facteurs. Énumérez quatre d'entre eux.
- b) [10 points] Interprétez les termes suivants de la revendication 1 du brevet de McCarthy :
- a. « *partie essentiellement cylindrique* »
  - b. « *configurée et assemblée de telle sorte qu'elle puisse être insérée de façon non permanente dans l'ouverture du drain* »
  - c. « *une série de saillies* »
  - d. « *une surface supérieure d'une hauteur prédéterminée uniforme* »
  - e. « *une bague annulaire engagée dans la partie supérieure de la partie essentiellement cylindrique et se prolongeant vers l'extérieur de celui-ci* »
  - f. « *plusieurs pattes* »
  - g. « *essentiellement de la largeur de la gorge correspondante* »
- c) [6 points] Dans le cas des documents D1, D2 et D3, expliquez brièvement si le document peut être invoqué contre le brevet de McCarthy afin de déterminer l'évidence et la nouveauté. Citez dans votre réponse les articles pertinents de la *Loi sur les brevets*.

**QUESTION 3 – Évidence**

- a) [5 points] Expliquez brièvement la méthode adoptée par la Cour suprême du Canada et qui doit être suivie dans une enquête sur l'évidence. Identifiez les causes pertinentes de la Cour suprême du Canada.
- b) [20 points] En supposant que seuls les documents 1 et 2 peuvent être invoqués, donnez une opinion quant à l'évidence de la revendication indépendante 1 par rapport à l'antériorité pertinente.

**QUESTION 4 – Nouveauté**

- a) [3 points] Expliquez brièvement la méthode adoptée par la Cour suprême du Canada et qui doit être suivie dans une enquête sur l'antériorité. Identifiez les causes pertinentes de la Cour suprême du Canada.
- b) [10 points] En supposant que tous les documents D1, D2 et D3 peuvent être invoqués, donnez une opinion sur la nouveauté de la revendication indépendante 5 par rapport à l'antériorité pertinente.
- c) [2 points] En supposant que la revendication 5 manque de nouveauté, évaluez brièvement si la revendication 6 manque également de nouveauté.
- d) [2 points] En supposant que la revendication 5 soit une nouveauté, évaluez brièvement si la revendication 7 manque de nouveauté.

**QUESTION 5**

[8 points] Expliquez brièvement trois raisons, à part l'évidence et anticipation, pour lesquelles une ou plusieurs revendications du brevet McCarthy pourraient être tenues comme invalides. Citez dans votre réponse les articles pertinents de la *Loi sur les brevets*.

**FIN DES QUESTIONS DE LA PARTIE A**

**BREVET CANADIEN N<sup>o</sup> 2, xxx,xxx**

*(Résumé et figure illustrative omis)*

Date d'émission du brevet : xx avril 2009

Date de dépôt de la demande : xx juillet 2006

Priorité : Brevet US n<sup>o</sup> 60/xxx,xxx xx avril 2006

Inventeur : Thomas McCarthy (Canada)

Titulaire : McCarthy & Sons Company Limited (Canada)

Demandeur : McCarthy & Sons Company Limited (Canada)

**BONDE-FILTRE D'ÉVIER SOUPLE**

**Domaine technique**

La présente invention porte sur des bondes-filtres d'évier souples, et plus particulièrement sur une combinaison d'une bonde et d'un filtre pour drains d'évier qui peut être insérée dans un orifice d'évacuation et qui peut servir à retenir des matières particulaires tout en fournissant une ou plusieurs vitesses d'évacuation à un appareil de plomberie sanitaire comme un évier de cuisine. Cette invention porte également sur un filtre de drain qui peut couper complètement l'évacuation si désiré.

**Contexte**

L'utilisation de bondes sur des éviers ou d'autres appareils de plomberie est très répandue dans nombre de résidences et d'entreprises. Ces bondes se retrouvent généralement dans des éviers, des baignoires ou d'autres appareils sanitaires, où ils servent à empêcher des matières particulaires comme les aliments, des cheveux ou d'autres objets pouvant nuire à la plomberie, de s'échapper de l'appareil et de d'être rejetés dans l'égout.

La plupart des bondes sont fixées de manière plus ou moins permanente au-dessus ou à l'intérieur de l'ouverture d'évacuation d'un accessoire de plomberie. Bien que la plupart de ces bondes peuvent être retirées du drain, la dépose peut nécessiter l'extraction de la bonde à l'aide d'un tournevis ou d'un autre



outil, ou encore avec un certain niveau de difficulté. Lorsqu'un évier comporte un filtre encastré ou intégré, des filtres supplémentaires ont été mis au point pour empêcher l'accumulation de particules sur les filtres intégrés, car une telle situation peut devenir excessive et empêcher la circulation de l'eau.

Un exemple de filtre supplémentaire connu comporte une surface de filtrage conique qui est fixée au-dessus de l'ouverture de drainage et qui s'allonge vers le haut au-dessus du fond de l'évier. Bien que ce type de bonde-filtre puisse être déposé facilement de l'ouverture d'évacuation, la forme même de la bonde-filtre rend difficile le recueil et l'élimination de matières particulaires qui peuvent s'être accumulées autour. Cette bonde-filtre supplémentaire connue ne permet pas non plus d'ajuster la vitesse d'écoulement à travers du filtre et ne fournit pas non plus un bouchon qui peut servir à arrêter facilement la vidange au travers de la bonde-filtre.

D'autres types de bonde-filtres ont été mis au point, qui peuvent être insérés dans la nacelle d'évacuation de manière à fournir une bonde-filtre déposable qui peut retenir les particules à l'intérieur, mais ces autres types connus de bonde-filtres n'assurent qu'une seule vitesse d'écoulement, et n'assurent aucun moyen de couper l'écoulement si on le désire.

### **Sommaire de l'invention**

La présente invention porte sur une bonde-filtre d'évier que l'on peut fixer temporairement au fond d'un accessoire de plomberie, comme un évier, et qui est construite et disposée de manière à encercler l'ouverture d'évacuation qui s'y trouve. Cette invention porte sur un appareil de plomberie avec une bonde-filtre capable de filtrer les matières particulaires d'un fluide qui la traverse, et qui peut être déposée pour fins de nettoyage et d'élimination facile des particules qui s'y sont accumulées. Comme mentionné, la présente bonde-filtre peut comporter un bouchon unique qui peut servir à limiter la circulation du fluide à travers de celui-ci, et qui peut être ajusté sur la bonde-filtre même pour couper complètement l'écoulement du liquide. Par conséquent, la présente invention porte sur une bonde-filtre d'évier de faible coût avec un bouchon en option, qui peut être insérée dans une ouverture d'évacuation de tout appareil de plomberie ouvert.

Dans au moins une application de l'invention, la bonde-filtre peut comprendre une bague annulaire qui permet au filtre de se supporter lui-même à l'intérieur d'une ouverture de drainage ouverture et de former un joint d'étanchéité autour de l'orifice de drainage pour faire en sorte que l'eau traverse d'abord la surface de la bonde-filtre. De plus, la bague annulaire permet d'améliorer la capacité de filtrage.

### **Brève description des dessins**

La FIG. 1 est une vue de côté d'une application de la bonde-filtre visible lorsque placée dans une ouverture de drain;

La FIG. 2 est une vue du haut de la bonde-filtre illustrée à la fig. 1;

La FIG. 3 est une vue de côté d'une application de la bonde-filtre de la fig. 1, placée dans une ouverture de drain et dans laquelle un bouchon est inséré;

La FIG. 4 est une vue latérale de la bonde-filtre illustrée à la fig. 1, avec un bouchon inséré à l'intérieur pour restreindre l'évacuation;

La FIG. 5 est une vue latérale de la bonde-filtre illustrée à la fig. 1 où la bonde-filtre et le bouchon sont illustrés en configuration de fermeture complète.

### **Description détaillée**

Comme on peut le voir à la fig. 1, la présente invention porte sur une bonde-filtre (10) qui peut être placée dans le drain (12) d'un appareil de plomberie (14), comme un évier, une baignoire, etc.. La bonde-filtre (10) comprend une bague annulaire (16) qui repose sur la surface de l'appareil (18) immédiatement autour du drain (12). La bague (16) forme un joint étanche avec la surface (18) pour assurer que la presque totalité de l'eau, sinon toute, ou du fluide placé dans l'appareil (14) est dirigée à travers le filtre (10).

Lorsqu'il n'y a aucune structure de contact dans le drain (12) comme une grille ou une nacelle à filtre intégré (non illustrée), la bague annulaire (16) peut supporter le poids de la bonde-filtre (10) à l'intérieur du drain (12).

Comme les drains comportent généralement une ouverture circulaire, la présente bonde-filtre (10) est, de préférence, de forme essentiellement cylindrique afin qu'elle puisse être insérée dans le drain (12) de la manière illustrée. Cependant, comme on peut le voir, le diamètre du filtre (10) peut, en option, être de forme quelque peu conique, en s'amincissant à partir d'un premier diamètre au niveau de la bague (16) à un second diamètre à la surface inférieure (22), tel qu'illustré. Il est également à noter que la présente bonde-filtre (10) peut être fabriquée en toutes formes et/ou grosseurs pour s'adapter à presque toutes les ouvertures de drain ou de plomberie connexes.

La bonde-filtre (10) comporte une paroi (20) qui est reliée à la bague annulaire (16). Comme susmentionné, la paroi (20) peut donner à la bonde-filtre une forme essentiellement cylindrique ou elle peut être de forme conique afin de donner à la bonde-filtre une forme correspondante ou autre. La paroi (20) peut être fabriquée de manière à s'adapter au drain (12) ou elle peut être suspendue dans une ouverture de drain.

La paroi (20) est également reliée à un fond ou une surface de filtrage (22). La bague (16), la paroi (20), et la surface inférieure (22) peuvent consister en une seule pièce du même matériau ou comporter des éléments distincts assemblés par un moyen mécanique ou chimique si désiré. Cependant, la bonde-filtre (10) est souple de nature et il est préférable que les divers éléments soient d'une seule pièce de matériau moulée. Ainsi, les matériaux pouvant servir à la manufacture de la bonde-filtre (10) peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, le caoutchouc naturel, le caoutchouc synthétique, les matériaux en polymères et les matériaux ressemblant aux polymères. De tels matériaux peuvent être composés, en partie ou en entier, de substances thermoplastiques de caoutchouc comportant une composition copolymère à trois blocs qui consistent en zones de polymères de styrène-caoutchouc-styrène. Les matériaux convenant à la construction de la bonde-filtre devraient avoir, de préférence, une valeur de dureté comprise entre 30 et 70, tel que mesuré à l'échelle de dureté Shore.

Comme on peut le voir dans la fig. 2, la surface du filtre (22) est de forme essentiellement circulaire et comporte une série de trous qui la traversent (24). Les trous (24) peuvent être d'un diamètre uniforme ou de diamètres variés et peuvent être percés après la fabrication de la bonde-filtre (10), ou ils peuvent résulter du processus de moulage. Les trous (24) sont prévus pour empêcher des morceaux de substance de la grosseur appropriée, notamment des produits alimentaires, de traverser la surface du filtre (22) et

de passer dans le drain (12). De préférence, la grosseur des trous ne doit pas dépasser 1/8 po (3,175 mm) de diamètre, mais les trous peuvent être essentiellement de n'importe quel diamètre.

Comme on peut le voir dans les fig. 1 à 5, la bonde-filtre (10) peut comporter une série de saillies et de parties surélevées (26) par rapport à la surface de filtrage (22). Les parties surélevées peuvent être placées de n'importe quelle manière sur la surface du filtre (22), mais elles doivent, de préférence, être reliées au filtre d'une manière uniformément espacée autour de la circonférence de la paroi (20), tel qu'illustré. De même, les saillies peuvent être constituées de tout type de matériau imperméable à l'eau, mais elles doivent, de préférence, être composées du même matériau que le reste du filtre, et moulé en une seule pièce.

Comme on peut le voir à la fig. 3, les saillies (26) sont prévues de telle sorte que, lorsqu'un bouchon (30) est inséré dans la bonde-filtre (10), le bouchon (30) repose sur les saillies (26). Dans l'application illustrée à la fig. 3, le bouchon a un diamètre suffisant pour s'engager de manière ajustée dans la paroi (20) lorsqu'il est placé sur les saillies (26). Le bouchon (30) peut être inséré et retiré de la bonde-filtre (10) au moyen d'une protubérance (32). Cette dernière fournit une surface de prise qui permet à l'utilisateur de manipuler facilement le bouchon (30).

Tout comme la bonde-filtre (10), le bouchon peut être fabriqué de divers matériaux, mais il est préférable qu'il soit souple et construit d'un seul matériau moulé en une seule pièce. Ainsi, le bouchon (30) peut être fabriqué des mêmes matériaux que la bonde-filtre (10), tel que susmentionné.

Dans l'application illustrée à la fig. 3, un joint en saillie en option (34) est illustré. Le joint en saillie (34) est disposé autour de la circonférence de la paroi (20) et a pour fonction de fixer le bouchon (30) en place et de s'engager de manière étanche dans le bouchon afin d'empêcher les fuites d'eau entre le bouchon (30) et la paroi (20). Bien que le joint d'étanchéité en saillie ne soit pas nécessaire, toutes les applications illustrées ou décrites ici peuvent être munies d'un joint d'étanchéité en saillie.

Comme on peut le voir à la fig. 4, une autre application du bouchon (30) est illustrée. Dans cette application, la base (38) de bouchon (30) est munie d'une série de pattes s'étendant vers le bas (36). Ces pattes (36) peuvent être placées de n'importe quelle façon désirée, mais devraient être placées de manière

à correspondre à la position relative des saillies (26) que l'on retrouve sur la surface du filtre (22). De préférence, les pattes (36) et les saillies (26) devraient avoir approximativement la même hauteur. Dans l'application illustrée à la fig. 4, les pattes (36) sont parallèles aux saillies (26) sur le plan vertical; dans d'autres applications, les saillies (26) et les pattes (36) peuvent être de dimensions différentes l'une par rapport à l'autre, comme par exemple la largeur.

Comme on peut le déduire des applications illustrées à la fig. 4, lorsque le bouchon (30) est placé dans la bonde-filtre (10) de la manière illustrée, l'eau qui traverse cette dernière (10) s'écoule à un débit réduit, mais non nul. Le débit réduit, ou position d'« évacuation lente » de la bonde-filtre (10) et du bouchon (30) sont le résultat de l'espace réduit ou de l'écart (42) entre la paroi (20) et la lèvre ou l'anneau (40) du bouchon. Lorsque le bouchon (30) et la bonde-filtre (10) sont placés de la manière illustrée, on empêche essentiellement les particules alimentaires de s'accumuler sur la surface de filtrage (22) alors que l'eau peut continuer de traverser le filtre.

Dans l'application de l'invention illustrée à la fig. 4, il doit être compris que, par rotation du bouchon (30) par la protubérance (32), les pattes (36) du bouchon (30) peuvent être placées de manière à engager les gorges ou les écarts (34) entre les saillies (26) de la bonde-filtre.

Dans l'application illustrée à la fig. 5, le bouchon (30) est visible à la suite de la rotation tout juste mentionnée. En alternative, le bouchon (30) est inséré directement dans la bonde-filtre (10) de la manière illustrée, de façon à ce que l'eau cesse complètement de traverser le filtre. Comme on peut le voir, le bouchon (30) peut être placé de telle sorte que les pattes (36) et les saillies (26) puissent s'agencer. Lorsque le bouchon (30) est placé de manière à couper la circulation d'eau, les pattes (36) et les saillies (26) qui sont adjacentes s'engagent l'une dans l'autre. Lorsque le bouchon est placé de la manière illustrée à la fig. 5, la bague du bouchon (40) s'engage de manière à s'ajuster dans la paroi (20). L'engagement de la paroi (20) et de la bague (40), de même que la contiguïté immédiate des saillies (26) et des pattes (36), produisent un joint étanche à l'eau entre la bonde-filtre (10) et le bouchon (30). Comme résultat, lorsque le bouchon (30) est placé dans la bonde-filtre (10) de la manière illustrée, les trous illustrés à la fig. 2, peuvent être scellés.

**Brevet canadien n° 2, xxx,xxx**

**Revendications**

1. Une bonde-filtre souple pour servir de concert avec une ouverture de drain d'un accessoire de plomberie, la bonde-filtre comprenant les éléments suivants :

Une partie essentiellement cylindrique configurée et assemblée de telle sorte qu'elle puisse être insérée de façon non permanente dans l'ouverture du drain;

Une base solidaire de la portion inférieure de la partie essentiellement cylindrique, la partie inférieure comportant une série d'ouvertures qui la traversent, la partie inférieure comportant, de plus, une série de saillies, chaque série de saillies comportant une surface supérieure d'une hauteur et d'une longueur prédéterminées uniformes;

Une bague annulaire solidaire de la partie supérieure de la partie essentiellement cylindrique et se prolongeant vers l'extérieur de cette dernière, la bague annulaire étant construite et disposée d'une manière à former un joint étanche avec une partie de l'accessoire de plomberie, immédiatement adjacent à l'ouverture du drain;

Un bouchon construit et disposé de manière à être placé à l'intérieur afin d'engager de manière ajustée et de façon amovible la partie essentiellement cylindrique de la bonde-filtre, le bouchon comportant une série de pattes, chaque série de pattes ayant essentiellement la largeur de la gorge correspondante définie par la série de saillies.

2. La bonde-filtre flexible de la revendication 1, où la bague annulaire supporte la partie essentiellement cylindrique, lorsque cette dernière est engagée dans l'ouverture de drain.

3. La bonde-filtre souple de la revendication 1, où la bague annulaire forme un angle d'environ 90 degrés par rapport à la partie essentiellement cylindrique.

4. La bonde-filtre souple de la revendication 1, où le bouchon comporte une surface supérieure, cette dernière étant munie d'au moins une projection, cette dernière fournissant une surface de prise au moyen de laquelle le bouchon peut être retiré de la partie essentiellement cylindrique de la bonde-filtre.

5. Une bonde-filtre souple pour utiliser de concert avec une ouverture de drain ou un accessoire de plomberie, la bonde-filtre comprenant les éléments suivants :

Une partie essentiellement cylindrique construite et configurée et assemblée de telle sorte qu'elle puisse être insérée de façon non permanente dans l'ouverture du drain;

Une base solidaire de la portion inférieure de la partie essentiellement cylindrique, la partie inférieure comportant une série d'ouvertures qui la traversent;

Une bague annulaire solidaire de la partie supérieure de la partie essentiellement cylindrique et se prolongeant vers l'extérieur de cette dernière, la bague annulaire étant construite et disposée de manière à former un joint étanche avec une partie de l'accessoire de plombage, immédiatement adjacent à l'ouverture du drain.

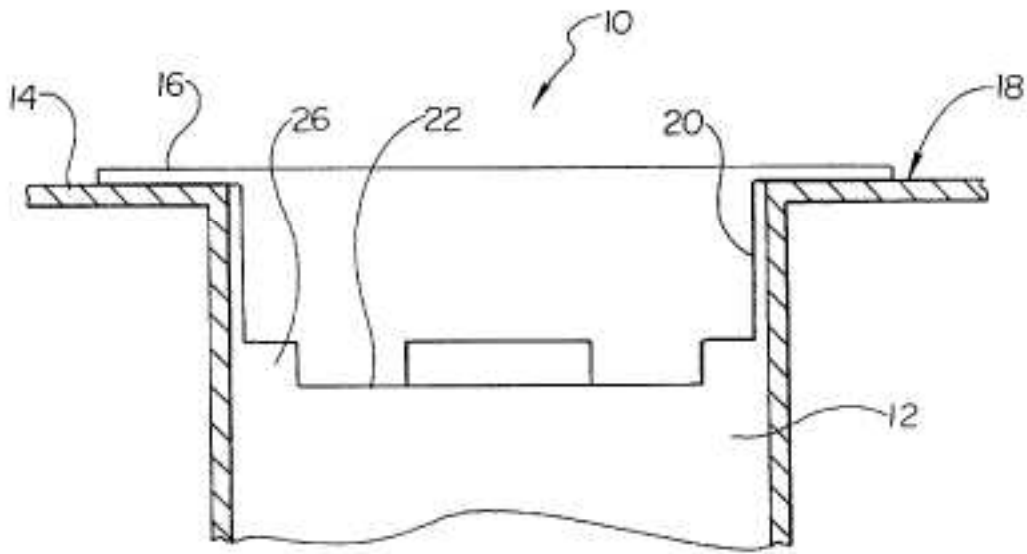
6. La bonde-filtre flexible de la revendication 5, où la bague annulaire soutient la portion essentiellement cylindrique de la bonde-filtre, alors que cette dernière est engagée dans l'ouverture de drain.

7. La bonde-filtre flexible de la revendication 5, où la bonde-filtre comprend un matériau choisi d'un groupe consistant en les substances suivantes : le caoutchouc naturel, le caoutchouc synthétique, les matériaux en polymères, les matériaux ressemblant aux polymères, ou toute autre combinaison.

8. La bonde-filtre flexible de la revendication 5, où l'accessoire de plomberie est un évier de cuisine.

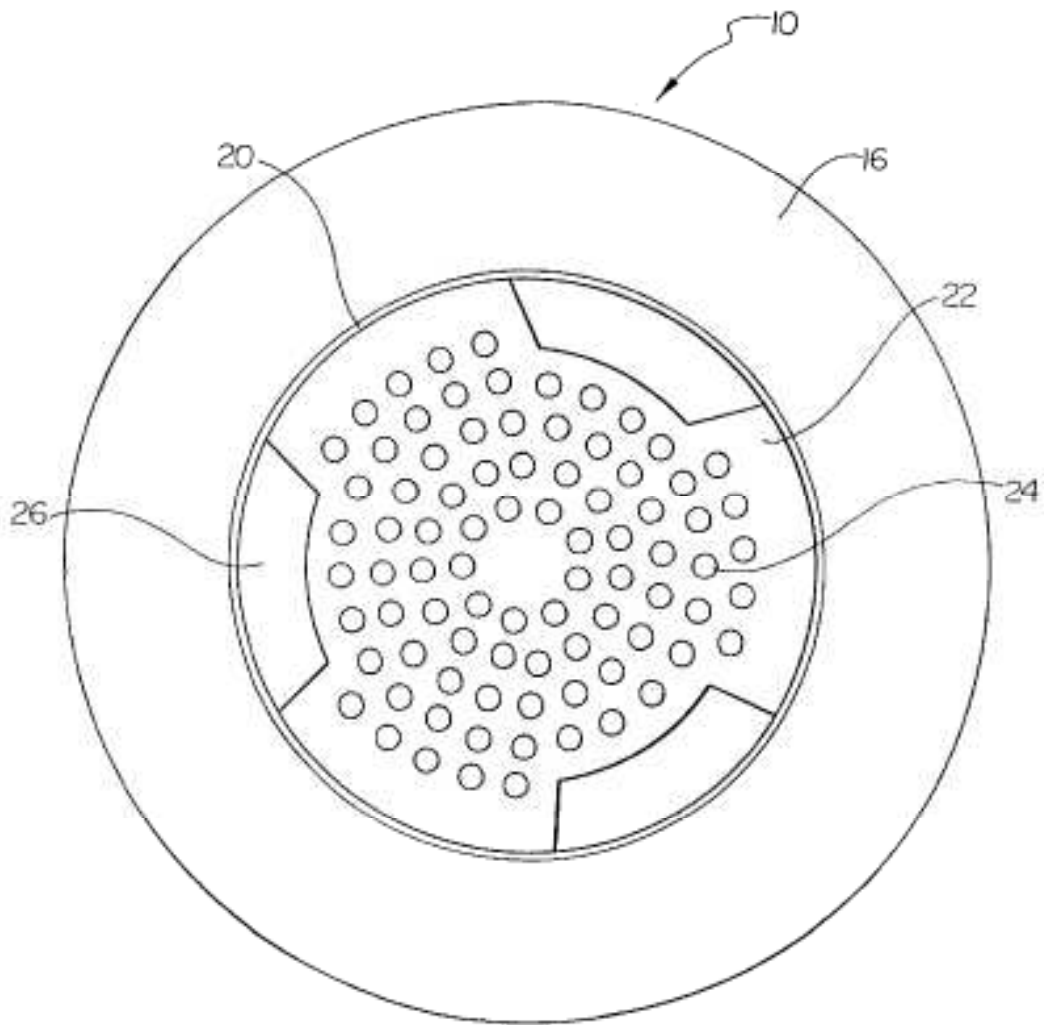
Brevet canadien n° 2, xxx,xxx

*Fig.1*

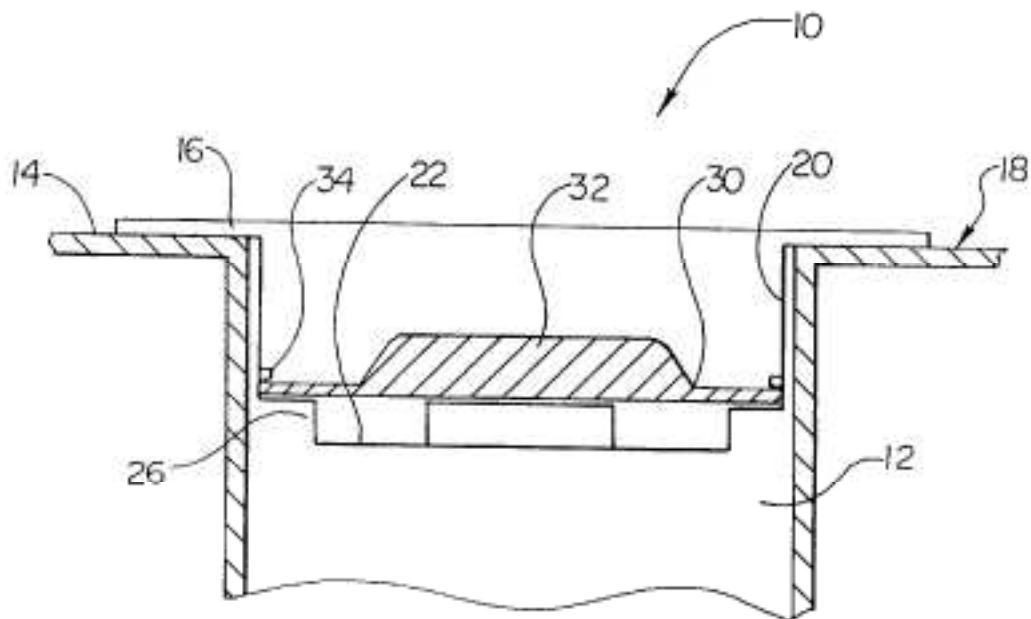




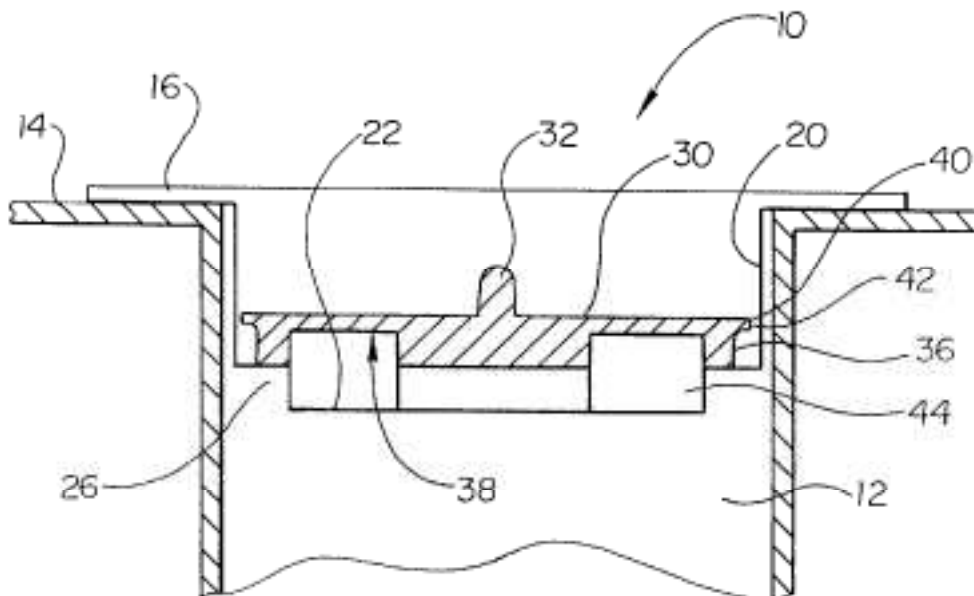
**Fig.2**



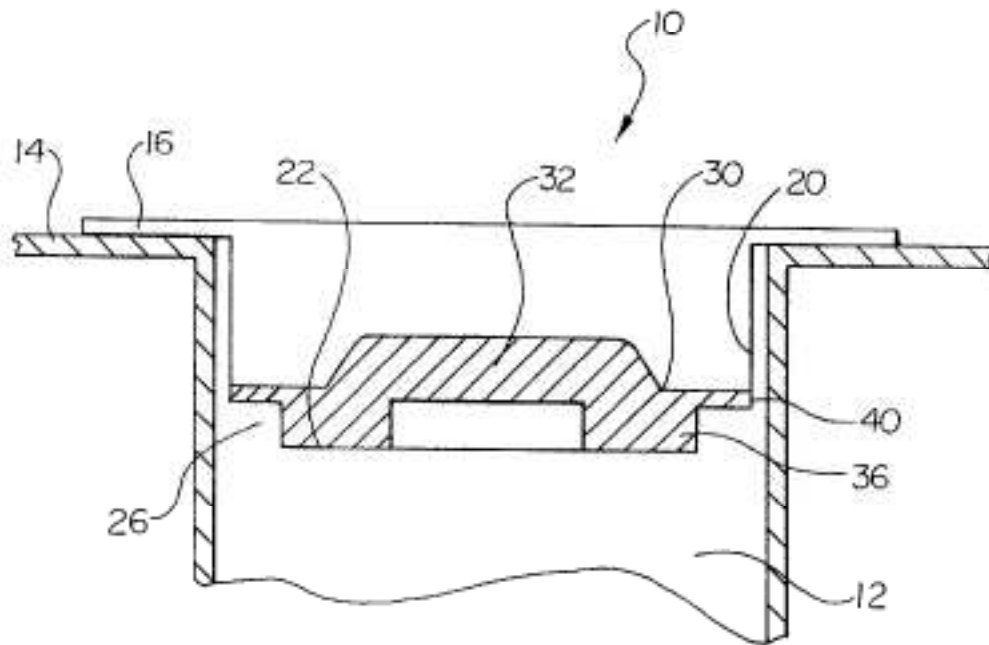
**Fig.3**



**Fig.4**



**Fig.5**



**D1 : Brevet des États-Unis n° 2,793,373**

*(Certaines parties du document ont été omises aux fins de brièveté)*

Date de délivrance du brevet : 28 mai 1957

Date de dépôt de la demande : 30 septembre 1955

Inventeur : Clifton H. Ewing, Easthampton, Mass.

Cessionnaire : Westinghouse Electric Corporation, East Pittsburgh, Pa.

N° de série : 537, 690

**DISPOSITIF DE CHICANE ET D'OBTURATION**

La présente invention porte sur un broyeur de déchets, en particulier à un dispositif de chicane et d'obturation pour un broyeur de déchets suspendu d'un évier de cuisine, avec son orifice d'entrée raccordé à l'ouverture de drain de l'évier.

Un des buts de l'invention est de fournir un dispositif de chicane et d'obturation qui sert simultanément de chicane afin d'empêcher les particules dilacérées et l'eau de gicler hors du broyeur lorsque ce dernier fonctionne et, en même temps, permet la circulation de l'eau dans le broyeur afin d'évacuer les particules dilacérées, lesquelles, en d'autres occasions, forment un joint étanche à l'eau, afin de permettre la retenue de l'eau dans l'évier, pour le lavage de la vaisselle, et, à un autre moment, permettre l'accès au broyeur afin d'insérer les substances à dilacérer et d'éliminer des articles qui peuvent avoir été admis à l'intérieur par inadvertance.

Ce but, ainsi que d'autres buts, sont atteints par l'invention, tel qu'expliqué dans la description qui suit, de concert avec les dessins ci-joints, qui forment une partie de cette demande, où :

La fig. 1 est une vue en coupe verticale montrant la partie supérieure du broyeur à déchets relié à un évier, et illustrant également le dispositif de chicane et d'obturation de la présente invention, avec l'obturateur ou la lèvre à la position relevée;

La fig. 2 est une vue en perspective de l'élément de chicane;

La fig. 3 est une vue en perspective de l'obturateur;

La fig. 4 est une vue en coupe verticale qui illustre l'obturateur et le dispositif de fermeture à la position fermée ou d'étanchéisation;

La fig. 5 est une vue en coupe horizontale prise sur la ligne V—V de la fig. 4, montrant l'obturateur à la position relevée;

La fig. 6 est une vue similaire qui illustre l'élément de chicane, l'obturateur étant omis;

La fig. 7 est une vue similaire, avec l'obturateur à la position de fermeture;

La fig. 8 est une vue en coupe verticale montrant une forme modifiée de l'élément de chicane.

Se reportant aux dessins en détail, la partie supérieure du bâti (10) du broyeur à déchets est reliée à l'évier (11), et communique avec l'ouverture de drain présente, par une structure de montage qui comprend un anneau adaptateur de chemise (12). Cette dernière comprend une partie essentiellement cylindrique, comportant à sa partie supérieure une bride (13) qui repose sur la partie adjacente de l'évier (11). Un anneau de soutien (14) repose sur une bague fendue (15) placée dans une gorge dans l'anneau adaptateur (12), et une bride (16) dans la partie supérieure du bâti (10) boulonnée à l'anneau (14), avec, entre les deux parties, un joint d'étanchéité en caoutchouc (17).

Le dispositif de chicane et d'obturation de la présente invention comprend un élément de chicane du type à plaque (18) et un obturateur ou lèvres (19). L'élément de chicane (18) est fabriqué d'un matériau résistant, comme le caoutchouc synthétique, et comprend une partie de soutien périphérique annulaire (21), qui repose sur une épaulement à l'intérieur de l'anneau (12), adjacent à sa partie inférieure, et dont la surface extérieure cylindrique est ajustée serrée contre la surface cylindrique interne ou concave de l'anneau. Il comprend en plus une série annulaire de doigts résistants (22), qui font saillie de l'intérieur sur le plan radial à partir de la partie de soutien annulaire (21). Cette dernière est formée d'une nervure annulaire (23), qui forme un siège pour l'obturateur (19). Il est renforcé par une bague métallique (24) et est formé d'une gorge pour recevoir la bague. Sous la forme illustrée à la figure 4, la gorge s'ouvre vers l'intérieur de manière radiale, alors que, dans la forme illustrée à la figure 8, elle s'ouvre vers l'extérieur de manière radiale. La bague est préférablement fabriquée de laiton plaqué et peut être de forme transversale afin d'assurer la résistance voulue. Au besoin, elle peut être moulée dans la partie de soutien (21).

La partie de soutien (21) de l'élément de chicane comporte de plus trois protubérances espacées faisant saillie (25), disposées à l'extérieur du talon (23).

La lèvre (19) comporte une portion non performée d'un diamètre suffisant pour reposer sur le talon (23) et assurer ainsi une fermeture étanche à l'eau. Elle comporte également trois protubérances espacées en circonférence (26). Les dimensions des protubérances 25 et 26 sont telles que, dans une position à angle de l'obturateur illustré à la figure 7, les protubérances (26) de l'obturateur chevauchent celles (25) de la chicane, de telle sorte que l'obturateur repose sur le talon (23) et, lorsque l'obturateur pivote à un angle, d'environ 30 degrés par exemple, les protubérances des saillies (26) de l'obturateur reposent sur les saillies (25) de la chicane afin de maintenir l'obturateur en position relevée. Dans cette position, l'eau peut traverser les espaces entre les saillies et entre l'obturateur et la surface interne de l'anneau adaptateur (12) et traverser les ouvertures dans les éléments de chicane à l'intérieur du broyeur.

Les protubérances verticales 25 et 25a peuvent être inclinées vers le haut et vers l'extérieur tel qu'illustré à la figure 8 afin de fournir un soutien extérieur contre la surface interne de la chemise (12), maintenant ainsi l'élément de chicane (18 ou 18a) contre la force des os projetés vers le haut contre ce dernier. Bien que les saillies verticales 25 et 25a sont illustrées comme étant intégrées à la partie de soutien (21), il apparaîtra clairement qu'il n'en n'est pas nécessairement ainsi, mais elles peuvent être séparées de la portion de soutien, et réunies par une bague pour les maintenir à la position relative appropriée.

L'application illustrée à la figure 8 représente principalement une version de la forme de l'élément de chicane, qui est ici désignée sous le numéro 18a. Tel que mentionné, la gorge de réception de la bague de renforcement (24) s'ouvre vers l'extérieur, et les saillies verticales sont inclinées vers l'extérieur. Cette application comprend également un siège incliné (23a) pour la fermeture, au lieu de la nervure (23).

Lors de l'utilisation du broyeur, l'obturateur (19) est retiré de l'anneau adaptateur (12), permettant donc aux matériaux d'être dilacérés et d'être insérés dans le bâti (10) alors que les doigts (22) fléchissent librement afin de permettre une telle insertion. L'obturateur est alors placé à la position relevée illustrée aux figures 1 et 5, où l'espace pour le passage de l'eau est assuré. La circulation continue de l'eau dans le broyeur à partir de l'évier est assurée et le broyeur est mis en marche. L'eau qui traverse le broyeur emporte les particules dilacérées alors que broyeur continue de fonctionner. Le fonctionnement du

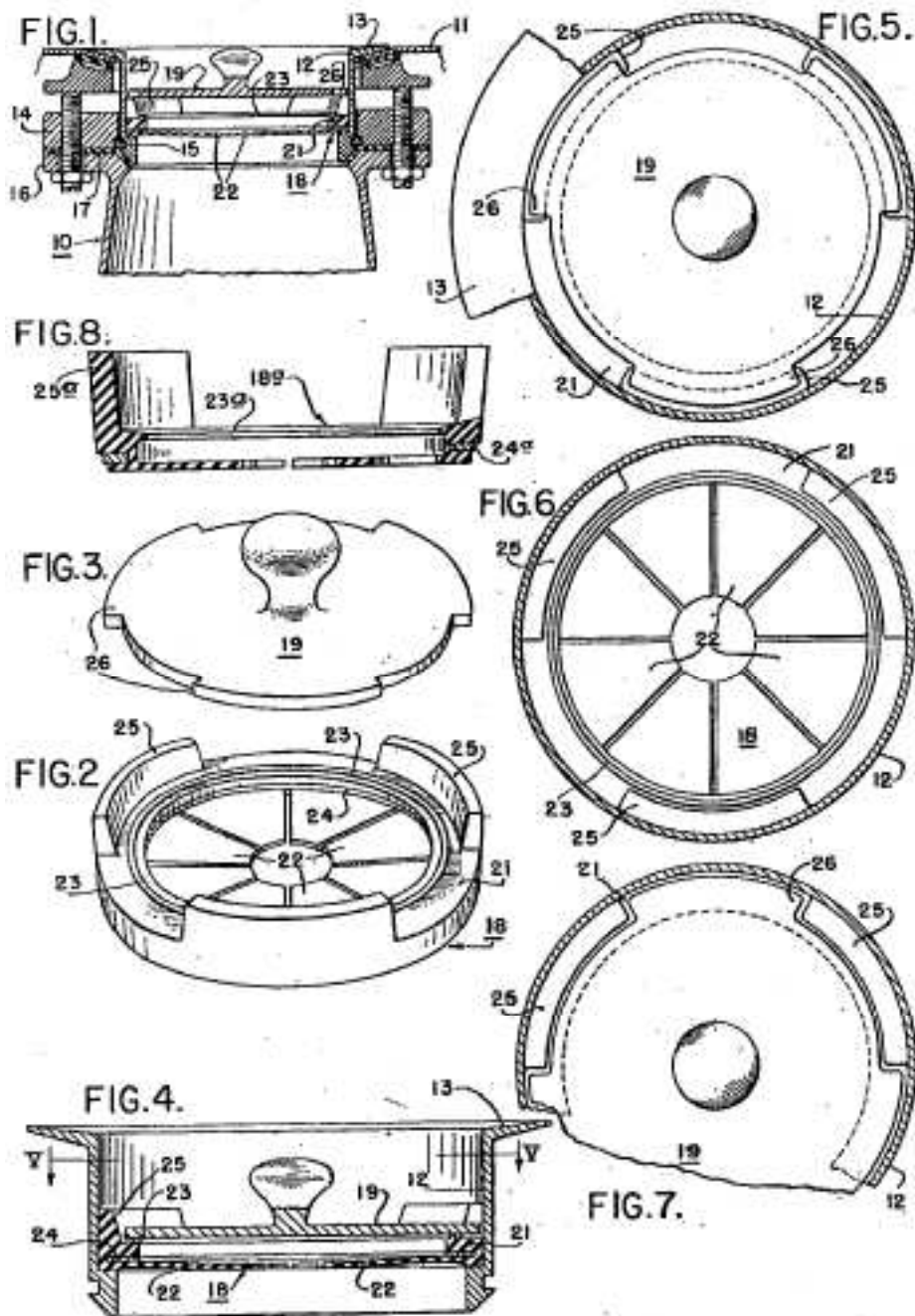
broyeur provoque la projection de particules vers le haut avec une certaine force, mais ces particules frappent soit la chicane en caoutchouc (18), soit l'obturateur (19), pour ensuite retomber sous l'effet de la gravité ou être emportés par l'eau vers le bas. Si on désire admettre d'autres matériaux à dilacérer, l'obturateur (19) peut être retiré de l'anneau (12), la substance insérée et l'obturateur remis en place. Tant que l'obturateur (19) est déposé, il est possible de faire passer les substances constamment dans le broyeur lorsque ce dernier est en marche.

Lorsque l'on désire retenir l'eau dans l'évier, pour le lavage de vaisselle, l'obturateur est tout simplement tourné jusqu'à ce que l'emboîtement des saillies lui permette de se déplacer vers le bas et de reposer sur le siège fourni par le talon (23).

L'élément de chicane (18) peut être déposé facilement pour être nettoyé sous le robinet, et peut alors mis tout aussi facilement en place en le pressant en place, où il s'engage par friction sur la surface interne de la partie cylindrique de l'anneau (12).



D1 : Brevet des États-Unis n° 2,793,373



**D2 : Brevet des États-Unis n° 4,143,432**

*(Certaines parties du document ont été omises pour raison de concision)*

Date de délivrance du brevet : 13 mars 1979

Date de dépôt de la demande : 25 mai 1977

Inventeur : Frederick J. Deken, Victoria, Australie.

N° du demandeur : 800 226

**BONDE DE VIDANGE RÉGLABLE**

La présente invention porte sur une bonde qui est dans le cas présent particulièrement utile pour fermer le tuyau de vidange d'une cuve prévue pour contenir des liquides comme des baignoires, des éviers et des réservoirs.

Conformément à l'un des aspects de l'invention présente, cette dernière porte sur une bonde comportant un corps muni d'un dispositif d'étanchéité disposé de façon à s'engager de manière étanche avec une partie de la cuve entourant un drain de vidange et un dispositif de régulation monté sur le corps et disposé de manière à ouvrir ou fermer le bouchon par rotation partielle afin de permettre ou d'empêcher l'évacuation de liquide de la cuve en question.

Une bonde construite conformément à la présente invention permet au liquide d'être évacué d'un contenant sans enlever le bouchon, et sans compromettre l'étanchéité entre le bouchon et le contenant.

La fig. 1 est une vue en plan de la bonde.

La fig. 2 est une vue en plan d'une partie de la bonde.

La fig. 3 est une vue de front d'une autre partie de la bonde.

La fig. 4 est une coupe transversale de la bonde.

La fig. 5 est une coupe transversale plus développée d'une partie de la bonde et montre des éléments dans une orientation.

La fig. 6 est une coupe transversale plus développée d'une partie de la bonde et montre ses éléments dans une autre orientation.

La fig.7 est une vue en perspective du dispositif qui peut être utilisé sur la bonde.

La fig. 8 est une vue en perspective fragmentaire d'une bonde modifiée.

Dans les dessins, on peut voir une bonde (10) conforme à la présente invention, comprenant un corps (12) et un régulateur (14). Le corps (12) comprend un anneau ou une bride (16) ainsi qu'une paroi circulaire solidaire (18) intégrés l'un à l'autre. Le corps (12) est généralement formé d'un matériau de plastique. Si le corps (12) est formé de plastique relativement dur, un segment étanchéité circulaire (19), formé de matières plastiques plus souples ou d'un autre matériel convenable, est préférablement prévu autour de la périphérie de la bague (16). Toutefois, si le corps (12) est formé d'un matériau de plastique relativement souple, le segment d'étanchéité (19) peut être éliminé, et la bague (16) permet d'obtenir une étanchéité adéquate. Le rebord (20) entre la bague (16) et la surface intérieure de la paroi solidaire (18) est de préférence courbé pour des raisons expliquées plus loin.

Le fond formé à travers l'extrémité inférieure de la paroi solidaire (18) comprend une ouverture circulaire (24) entourée successivement d'une partie circulaire surélevée (26) et d'une partie circulaire inclinée vers le bas (tel qu'illustré à la fig. 4) (28). La partie inclinée (28) est formée de trois membres de base partiellement circulaires équidistants intégrés (30). Chaque membre de base (30) se trouve sur le contour extérieur intégré à une came pourvue d'une paroi intérieure essentiellement verticale (33) et d'une surface à rampe inclinée (34) (voir les FIG. 5 et 6). Le rebord extérieur de chaque surface de rampe (34) est relié à la surface intérieure de la paroi solidaire (18).

Entre chaque paire de cames adjacentes et leur base connexe (30), il y a une ouverture de vidange (36) (voir la fig. 2). Les cames sont toutes de la même forme et, lorsqu'elles tournent en sens horaire autour du corps (12) comme on le voit à la FIG. 2, chaque came s'incurve vers le haut en s'éloignant de l'une des ouvertures de drain (36) et aboutit à l'ouverture de drain suivante (36).

La pente des cames est le mieux illustrée aux FIG. 5 et 6; il est à noter que les surfaces de la rampe inclinée (34) se fondent avec les parties horizontales (35); une butée (37) est prévue.

Le régulateur (14) comprend un chapeau circulaire. La surface circulaire est, de préférence, entaillée à (41). Le chapeau comporte une nervure (50). Sur sa surface inférieure, le régulateur (14) comporte autour

de sa périphérie trois pattes équidistantes (54). Chaque patte (54) est munie d'un bout libre aminci qui est incliné sur la surface inférieure (52). De plus, la surface inférieure comporte un surplomb (58). Le corps (12) et le régulateur (14) sont réunis en plaçant le régulateur (14) sur le corps (12) des pattes (54) au plus bas. Ces dernières (54) sont placées chacune dans une ouverture de drain (36) avec les parties libres inclinées essentiellement parallèles à la surface de la rampe adjacente (34) dans le sens horaire.

Puis, un montant muni d'une tige (61) et d'une bride (62) à une extrémité est inséré vers le haut dans la tige (61) à travers l'ouverture circulaire centrale (24) de l'élément d'étanchéité (12) jusqu'à ce que la tige soit pressée dans la projection centrale encastrée (58) du régulateur (14).

À l'usage, le régulateur (14) est tourné partiellement au moyen de la nervure (50) dans le sens horaire, de telle sorte que les pattes (54) se relèvent contre les surfaces de la rampe adjacente (34), ce qui relève aussi le régulateur (14). La rotation du régulateur (14) est limitée soit par la bride (62) sur le montant qui repose contre le côté inférieur de la partie relevée (26), (tel qu'illustré à la fig. 4), soit par les butées (37) et, au besoin, par les bouts (56) des cames.

Lorsque la bonde (10) est placée dans l'orifice de drain d'un contenant, un joint étanche est formé entre le tampon d'étanchéité (19) et la partie du plancher du contenant entourant l'ouverture du drain dès que le liquide entre dans le contenant. Ainsi, toute fuite de liquide autour du bouchon (10) est empêchée.

De même, le poids du liquide agit sur le régulateur (14) lorsque celui-ci est en position fermée (les pattes (54) dans leur ouverture respective (36)) afin de former un joint étanche entre la partie découpée (41) du chapeau et le bord recourbé (20) du corps (12). Ceci empêche toute fuite de liquide autour de la bonde. Le bord (20) n'a pas besoin d'être recourbé, mais on a constaté qu'un rebord courbé assure une étanchéité plus satisfaisante.

Lorsque l'on désire drainer les liquides du contenant, le régulateur (14) est tout simplement tourné partiellement dans le sens antihoraire (FIG. 2) au moyen de la nervure (50), de telle sorte que les pattes (54) s'élèvent sur les surfaces de la rampe (34) ou vers les parties horizontales (35). Le joint étanche entre la partie découpée (41) et le rebord (20) est ainsi rompu et permet au liquide d'être évacué

par les ouvertures de drain (36). Lorsque la quantité désirée de liquide a été vidée, le régulateur est retourné à la position de fermeture et empêche le liquide qui reste de s'évacuer.

Il faut noter que le coefficient de friction des surfaces de la rampe (34) et des pattes (54), est délibérément souhaitable, et la pente des surfaces de la rampe est à l'avenant, de telle sorte que le régulateur (14) n'est stable que lorsque les pattes (54) sont placées dans les ouvertures de drain (36) ou sur les parties horizontales (35); ainsi, lorsque les pattes se trouvent sur les surfaces de la rampe (34) proprement dite, le régulateur (14) est instable de telle sorte qu'à l'usage il tourne de manière spontanée sous son propre poids, peut-être en conjonction avec le poids de l'eau qui pèse dessus, vers la position fermée où les pattes (54) sont situées dans les ouvertures de drain (36).

À la FIG. 7, dans une modification de l'invention susmentionnée, un outil est prévu qui comprend une tige (71) et un bout (72) capables de s'engager dans la nervure (50) pour faire tourner le régulateur (14) par rapport au corps (12).

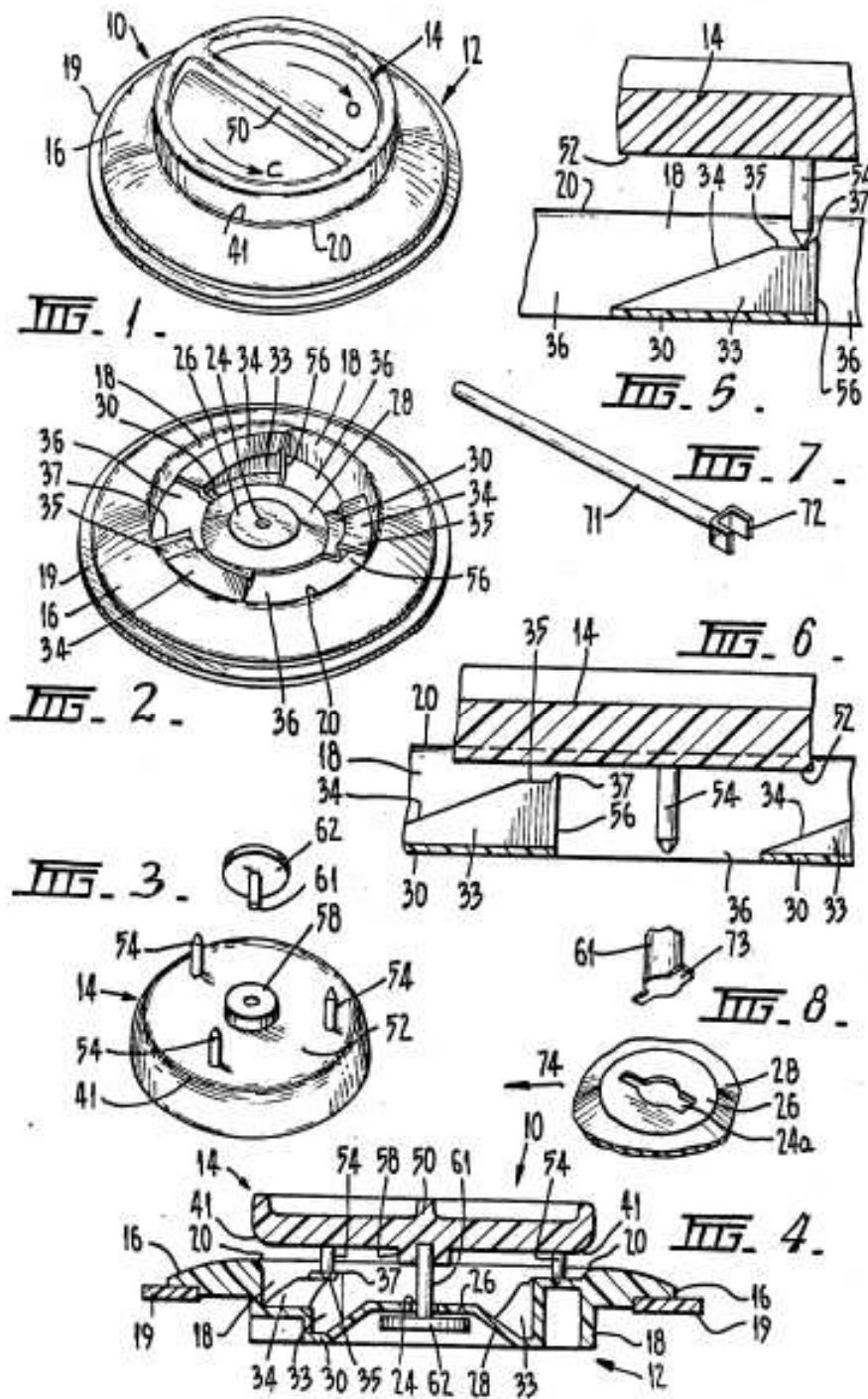
Dans une autre modification illustrée à la FIG. 8, la tige (61) fait partie intégrante du régulateur (14) et comporte une tête-clé (73). De plus, la portion circulaire surélevée (36) comporte une ouverture (24a) d'une forme correspondant à celle de la tête-clé (73). En conséquence, l'ouverture (24a) et la tête-clé (73) du régulateur (14) peuvent être détachées du corps à des fins de nettoyage.

De plus, il est souhaitable que la flèche (74) sur la FIG. 8 soit dirigée vers une des surfaces de rampe (34) et non vers l'une des ouvertures de drain (36) ou les portions horizontales (35). En conséquence, une action positive d'orientation manuelle vers une position instable doit être effectuée avant que le régulateur (14) soit détaché du corps (12). Ainsi, il est improbable qu'une dépose accidentelle se produise facilement si la flèche (74) est dirigée vers l'une des ouvertures de drain (36) ou les parties horizontales (35).

La bonde (10) de la présente invention a l'avantage qu'il n'est pas nécessaire de rompre le joint étanche entre la bonde et la cuve pour permettre l'évacuation d'une partie du liquide. De plus, le régulateur (14) peut être tourné au moyen d'un outil. Cet aspect est particulièrement utile si le contenant contient un liquide corrosif ou brûlant, car l'opérateur n'a pas à toucher le liquide.

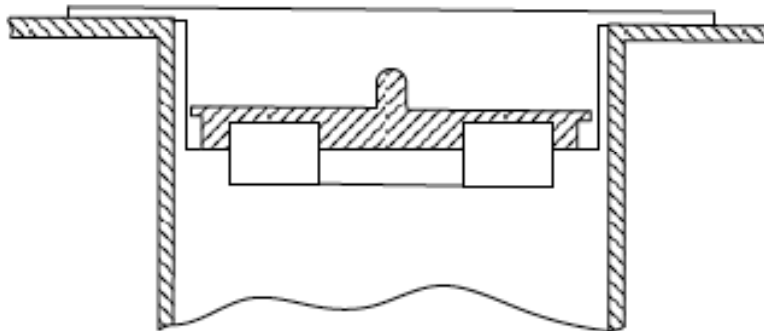
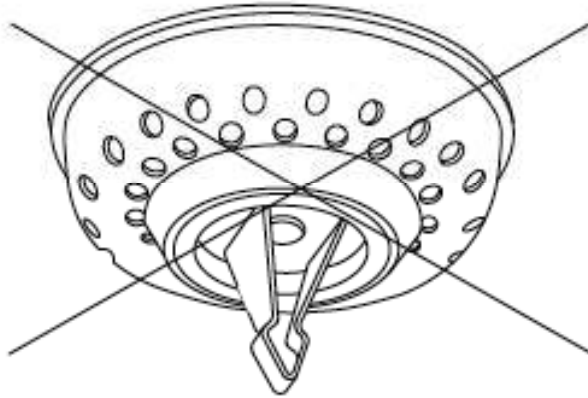
Des modifications et des adaptations peuvent être faites à l'invention décrite ci-dessus sans avoir à s'écarter de l'esprit et de la portée de l'invention proprement dite, qui comprend toutes les nouveautés et les caractéristiques combinées expliquées dans le présent document. Par exemple, dans l'une des modifications, la bride (16) et le tampon (19) sont omis pour permettre à la paroi (18) d'être introduite dans un trou de bouchon.

D2 : Brevet des États-Unis n° 4,143,432



D3 : Postcard

## MCCARTHY & SONS



*Out with the old... and in with the new!*

**Come visit us at Booth #243**

**2005 National Trade Show for Kitchen & Bath  
Metro Convention Centre  
Toronto, Canada  
October 9-11, 2005**



**PARTIE B – Questions à courte réponse**

**QUESTION 6**

Vous avez déposé des demandes d'homologation au Canada, aux États-Unis et en Europe le 10 avril 2009, chacune revendiquant une priorité sur une demande de brevet provisoire des États-Unis déposée le 10 avril 2008. Votre client vous avise maintenant que leur service des ventes a, par inadvertance, commercialisé l'invention revendiquée à un certain nombre de clients le 10 avril 2008.

- a) [1,5 point] Discutez très brièvement de l'effet de la commercialisation sur la validité de chacune des trois demandes que vous avez déposées.
- b) [0,5 point] Après une enquête approfondie, votre client vous avise que l'offre de vente n'a été faite qu'à un seul client, et dans des termes de confidentialité les plus stricts. Ce fait changera-t-il une de vos réponses en a)? Expliquez brièvement.

**QUESTION 7**

Votre client détient des brevets équivalents au Canada et aux États-Unis pour une invention particulière. Ces brevets résultaient de demandes au Canada et aux États-Unis qui ont été déposées à la même date, avec des revendications identiques. Aucune modification n'a été faite aux revendications déposées à l'origine lors de la poursuite de la demande au Canada. Cependant, lors de la poursuite de la demande aux États-Unis, l'examineur américain a invoqué une référence de brevets aux États-Unis aux termes du paragraphe 35 U.S.C. 102(e) qui anticipait les revendications déposées à l'origine. Votre client a été forcé de s'affranchir de ce rejet aux États-Unis en ajoutant une limite supplémentaire à la seule revendication indépendante, la revendication 1. Votre client poursuit actuellement un contrefacteur sous le brevet canadien, mais est préoccupé par la possibilité que la même question d'anticipation soit à nouveau soulevée.

- a) [1 point] Conseilleriez-vous à votre client d'obtenir d'autres renseignements ou de prendre des mesures concernant le brevet canadien afin d'éviter que cette question d'anticipation soit soulevée lors de la judiciarisation canadienne; donnez brièvement une

raison en appui de votre réponse, en citant les dispositions de la Loi ou du Règlement pertinents, et/ou de la décision judiciaire applicable

b) [1 point] En se fondant sur sa lecture indépendante de la *Loi sur les brevets*, votre client vous a donné pour instruction de déposer une demande en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les brevets* pour modifier la réclamation 1, afin d'inclure la limite qui a été ajoutée dans le dossier de la demande aux États-Unis. Un document inclus soutient parfaitement cette limite. Avisez brièvement si une telle mesure est faisable, en citant les dispositions de la Loi ou du Règlement pertinents, et/ou de la décision judiciaire applicable.

### QUESTION 8

[2 points] Vous avez déposé une demande PCT au nom de votre client il y a plusieurs mois. Vous avez dernièrement avisé votre client d'un rapport de recherche internationale (ISR) et d'une opinion écrite de l'administration chargée de la recherche international (ISA). L'ISA a déterminé que les revendications n'ont pas de valeur inventive et de possibilité d'application industrielle. Dans le but de faciliter la poursuite lorsque la demande PCT passe à la phase nationale au Canada, votre client vous donne comme instruction de modifier la description et les revendications en réponse à l'opinion écrite afin d'insérer une limite. Conseillez brièvement votre client quant à ses instructions en citant les dispositions de la Loi ou du Règlement pertinents, et/ou de la décision judiciaire applicable.

### QUESTION 9

[2 points] Votre client a la possibilité d'acheter tous les droits d'un brevet en instance, et désire vos conseils concernant la validité du brevet éventuel. La revendication 1, qui est en instance, se lit comme suit :

1. *Une méthode d'obtention d'un intérêt exclusif en une invention, comprenant les éléments suivants :*  
*une description détaillée de l'invention;*

*Identification des phrases clés comprises dans la description détaillée, les phrases clés étant identifiées en fonction de paramètres comprenant au moins l'un des facteurs suivants : la fréquence de répétition des phrases clés dans la description détaillée, et l'importance de la question sujette aux phrases clés dans le fonctionnement de ladite invention;*

*Création d'une série de revendications de brevets comprenant les phrases clés; création d'au moins un dessin illustrant au moins l'une des réclamations du brevet;*

*Rédaction d'un résumé de la description détaillée;*

*Enregistrement de la description détaillée, de la série de revendications de brevets, et d'au moins un dessin, ainsi que du résumé, dans un fichier, ce dernier étant configuré de telle sorte à être conforme aux règles de soumission associées au bureau national des brevets;*

*Remise du dossier au bureau national des brevets et paiement de tous les frais connexes;*

*Obtention d'un brevet.*

En se fondant sur les renseignements de la présente question, identifier et traiter brièvement de deux questions, excluant l'anticipation et l'évidence, que vous soulèveriez avec votre client en citant les dispositions de la Loi ou du Règlement pertinents, et/ou de la décision judiciaire applicable.

#### **QUESTION 10**

[2 points] Votre client, un fabricant de pièces de véhicules du marché secondaire, vient de recevoir une ordonnance de cessation et d'abstention d'un détenteur de brevet, qui affirme que votre client contrefait le brevet du détenteur en fabriquant et en vendant des pièces. La demande de ce brevet a été déposée le 13 août 1988 et le brevet a été émis le 17 juillet 1992. Votre client vous avoue qu'il vend ces produits depuis 10 ans environ, mais il vous assure également qu'il détient la preuve que le détenteur du brevet vend lui-même le même produit depuis mai 1987. Votre client aimerait savoir si cette preuve suffirait à rendre le brevet invalide.

Expliquez brièvement votre réponse en citant les dispositions de la Loi ou du Règlement pertinents, et/ou de la décision judiciaire applicable.

### **QUESTION 11**

[2 points] Votre client, un seul inventeur, a besoin de financement pour payer la préparation et le dépôt d'une demande de brevet pour son invention, ainsi que le lancement de son entreprise de fabrication. Pour obtenir le financement, il passe un contrat de garantie en faveur de Grande Banque. Le contrat de garantie lie tous les actifs de votre client, à part ses effets personnels, et prévoit que si votre client ne peut faire certains paiements mensuels, ses actifs seront transférés à Grande Banque. Ayant obtenu son financement, votre client vous donne pour instruction de préparer et de déposer une demande de brevet canadien pour son invention. Votre client peut-il revendiquer de manière valide un statut de petite entité lors de la dépose de la demande? Expliquez brièvement votre réponse en citant les dispositions de la Loi ou du Règlement pertinents, et/ou de la décision judiciaire applicable.

### **QUESTION 12**

Vous avez déposé une demande de brevet canadien pour une invention de votre cliente en juillet 2006, en nommant votre cliente comme demanderesse et en demandant le statut de petite entité. À ce moment-là, votre cliente était une inventeure indépendante qui n'avait pas alloué ou mis son invention sous licence et qui n'était sous aucune obligation de le faire. En août 2006, votre cliente a accepté de licencier son invention, telle que décrite et demandée dans la demande, à BigCorp, une compagnie comptant 75 employés. En mars 2007, vous avez déposé une demande PCT en nommant votre cliente comme déposant, et en revendiquant la priorité à la demande de brevet canadien. Au mois de novembre 2008, sur l'ordre de votre cliente, vous avez passé à la phase nationale de la demande au Canada et aux États-Unis pour la demande PCT, en désignant l'inventeur en tant que déposant.

- a) [1 point] En se fondant sur les seuls faits susmentionnés, votre cliente était-elle éligible à revendiquer le statut de petite entité au passage à la phase nationale

au Canada et aux États-Unis? Donnez une brève raison à une réponse affirmative ou négative en citant les dispositions de la Loi ou du Règlement pertinents, et/ou de la décision judiciaire applicable.

- b) [1 point] En supposant que votre cliente vous a affirmé qu'en novembre 2008 elle avait en fait mis fin à son contrat de licence avec BigCorp avant que la demande PCT ait été présentée. Vous avez demandé la passage à la phase nationale au Canada avec une déclaration de statut de petite entité pour votre cliente. À présent, en avril 2009 votre cliente se rappelle qu'en juillet 2008 elle avait accepté un nouveau contrat avec BiggerCorp, une compagnie comptant des milliers d'employés, à laquelle elle avait promis de transférer les droits d'exploitation sur l'invention au Royaume-Uni, en France et en Allemagne à BiggerCorp, alors qu'elle conservait tous les droits de l'invention ailleurs dans le monde, y compris le Canada. Elle n'a pas encore signé l'accord formel avec BiggerCorp. Des mesures correctives sont-elles nécessaires au Canada? Donnez une brève raison à une réponse affirmative ou négative en citant les dispositions de la Loi ou du Règlement pertinents, et/ou de la décision judiciaire applicable.

### QUESTION 13

[2 points] Le 4 mars 2007, vous recevez par la poste un avis d'acceptation à propos d'une demande de brevet canadien, demande pour laquelle vous êtes l'agent désigné. Vous avisez l'inventeur-demandeur, M. Homer, de l'acceptation et il vous autorise à payer la taxe finale, ce que vous faites le 4 avril 2007. Vous avisez M. Homer du paiement, après quoi M. Homer vous remercie et vous dit qu'il n'a plus besoin de vos services. Le 4 mai 2007, M. Homer paye la taxe périodique de maintien suivante lui-même, qui est due le 4 juillet 2007. Plusieurs mois plus tard, vous recevez de l'OPIIC un avis d'abandon qui déclare que la demande a été abandonnée le 4 juillet 2007 pour non-paiement en temps voulu de la taxe périodique qui était due à cette date. Il semble que le bureau ait refusé d'accepter la taxe périodique parce qu'elle n'avait pas été remise par l'agent désigné. Vous avisez M. Homer de la situation. Par la suite, le 4 juin 2008, M. Homer remet au bureau une lettre où il se nomme lui-même comme correspondant autorisé,

accompagnée de la taxe de rétablissement de 200 \$ et d'une lettre provenant de vous qui autorise l'acceptation du paiement que M. Homer a fait le 4 mai 2007. Le 10 juillet 2008, M. Homer reçoit une lettre du bureau déclarant que la demande demeure abandonnée. Expliquez quelles autres mesures peuvent être prises, le cas échéant, pour remettre en vigueur la demande. Justifiez votre réponse en citant les dispositions de la Loi ou du Règlement pertinents, et/ou de la décision judiciaire applicable, et notez toute date limite envisageable.

#### **QUESTION 14**

Une demande de brevet canadien que vous avez rédigée et déposée il y a environ trois ans est examinée par une tierce partie. On a découvert en examinant les notes de laboratoire de l'un des trois inventeurs nommés dans la demande que la description d'une réalisation importante semble avoir été omise de la spécification, bien que certaines des revendications semblent porter sur des caractéristiques qui se rapportent spécifiquement à cette réalisation.

En enquêtant de manière plus approfondie, vous constatez que l'ébauche initiale de la demande se fondait sur des documents que vous aviez reçus de deux des inventeurs, qui ont par la suite quitté l'emploi de la compagnie du demandeur peu de temps avant la dépose de la demande. Le troisième inventeur, qui a été engagé après le départ de ses deux prédécesseurs de la compagnie, et qui a conçu la réalisation en question, vous a remis à la dernière minute des instructions quant à la demande, ainsi que des documents supplémentaires à ajouter à la spécification. Vous avez rapidement rédigé quelques revendications pour inclusion dans la demande, et vous avez donné à votre secrétaire l'instruction d'ajouter des documents supplémentaires à la spécification avant la remise de la demande; cependant, à la suite d'un quiproquo, votre secrétaire n'a pas intégré les documents dans la spécification, et vous n'avez pas découvert l'erreur au moment de la dépose de la demande.

Vous avez dernièrement tenté de rectifier le problème en faisant une soumission en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les brevets*, et demandé l'insertion de documents supplémentaires dans la spécification du brevet, avec preuves à l'appui montrant que l'omission avait été faite par

inadvertance. Le commissaire a refusé votre demande en raison d'une possibilité de préjudice aux tierces parties. La demande de brevet reste en attente.

a) [1 point] Le commissaire a-t-il l'autorité de refuser votre demande pour ces raisons. Justifiez votre demande en citant les dispositions de la Loi ou du Règlement pertinents, et/ou de la décision judiciaire applicable.

b) [2 points] En supposant que le commissaire a pris la bonne décision, décrivez brièvement les mesures que vous pourriez prendre concernant la demande.

### QUESTION 15

Un de vos clients étrangers, qui a de l'expérience, a mis au point un composé anti-inflammatoire qu'il espère commercialiser au Canada et demande votre avis concernant la validité de la revendication suivante :

1. *Composition anti-inflammatoire comprenant un produit pharmaceutique et un composé choisi d'un groupe de composés suivants :*

*4,3,2-triméthyl-fenfracine; 4,3,2-triéthyl-fenfracine; 4,3,2-trichloro-fenfracine; 4,3,2-trifluoro-fenfracine; 4,3,2-tribromo-fenfracine; 4,4,3-triméthyl-fenfracine; 4,4,3-triéthyl-fenfracine; 4,4,3-trichloro-fenfracine; 4,4,3-trifluoro-fenfracine; 4,4,3-triphenyl-fenfracine; 4,4,3-tri-*i*-propyl-fenfracine; 4,4,3-tri-*n*-butyl-fenfracine; and 4,4,3-tri-*N*-glycidyl-fenfracine.*

L'utilité de la famille des composés revendiqués se fonde sur une prédiction faite à partir de résultats d'essai effectués sur quatre des composés. Les résultats des essais sont fournis dans la spécification de la demande de brevet. Le composé anti-inflammatoire de votre client contiendra au moins l'un des composés revendiqués.

A. Supposez que la revendication figure dans la demande de votre client.

- i) [1 point] Suggérez une modification à la revendication qui vraisemblablement améliorera la validité face à toute contestation de ce genre en invoquant les dispositions de la Loi ou du Règlement pertinents, et/ou de la décision judiciaire applicable.
- ii) [2 points] La demande de votre client a été acceptée, et votre client demande une délivrance rapide du brevet. Décrivez la procédure que vous recommanderiez pour faire la modification précédente, en citant les dispositions de la Loi ou du Règlement pertinents, et/ou de la décision judiciaire applicable.

B. Supposez plutôt que la revendication susmentionnée figure dans un brevet qui a été émis le 17 mars 2009 à un concurrent de votre client.

- i) [1 point] Votre client a testé tous les treize composés, et a constaté que sept des treize composés n'ont aucune propriété anti-inflammatoire. La revendication est-elle valide?
- ii) [2 points] Le risque qu'encourt votre client face au brevet différerait-il si le brevet du concurrent avait été émis le 17 mars 2005? Justifiez brièvement votre réponse en citant les dispositions de la Loi ou du Règlement pertinents, et/ou de la décision judiciaire applicable.

**FIN DES QUESTION DE LA PARTIE B**

**FIN DU DOCUMENT B**